



Décision du Conseil d'administration de CAFI

"Régional" : Invitation de la KfW à soumettre une subvention préparatoire pour le projet
"Implementing the PAMOL Plantations PLC Master Plan 2025-2035 within the Korup Rainforest Biosphere Reserve Landscape to supporting the sustainable intensification of palm oil production through a jurisdictional approach".

Adoptée par courriel le 04.06.2025

EB.2025.21

Considérant :

- Décision [EB.2023.12](#) approuvant le lancement du guichet régional du secteur privé.
- Décision [EB.2023.24](#) approuvant le lancement de l'appel à manifestation d'intérêt pour le Mécanisme régional en faveur du secteur privé en date du 14 septembre 2023 (2023/09/private).
- Décision [EB.2024.01](#) invitant KfW à développer un document de projet pour le projet "Implementing the PAMOL Plantations PLC Master Plan 2025-2035 within the Korup Rainforest Biosphere Reserve Landscape to supporting the sustainable intensification of palm oil production through a jurisdictional approach" avec un budget détaillé allant jusqu'à 65 millions USD avec un financement CAFI allant jusqu'à 20 millions USD et un cofinancement d'au moins 15 millions de la part de PAMOL pour une période de 3 à 5 ans.
- Décision [EB.2024.33](#) sur la vérification indépendante des projets ;
- [Les lignes directrices en matière de suivi et d'évaluation](#) de CAFI , qui comprennent des indicateurs standard pour les projets AFOLU, ainsi que les [lignes directrices en matière de rapports spatiaux](#).
- *Les lignes directrices de la Facilité pour le secteur privé de CAFI pour le développement de projets, y compris les lignes directrices spécifiques pour l'estimation ex ante de la réduction des émissions de gaz à effet de serre des investissements dans les documents de projet et l'outil de calcul de la réduction des émissions de gaz à effet de serre basé sur Excel qui y est associé.*
- Décision [EB.2024.42](#) approuvant les critères d'évaluation des documents de projet du secteur privé *et le processus d'allocation de fonds basé sur la performance.*

Le conseil d'administration,

1. Invite la KfW (désignée ici comme "organisation chargée de la mise en œuvre") à soumettre à l'approbation du Secrétariat une demande de subvention préparatoire pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un montant maximum de 400 000 USD.
2. Rappelle que ce projet doit :
 - a. Faire l'objet d'une vérification indépendante;
 - b. Suivre les lignes directrices de CAFI en matière de suivi et d'évaluation, qui comprennent des indicateurs standards pour les projets AFOLU, ainsi que les lignes directrices en matière de rapports spatiaux.
 - c. Suivre les lignes directrices de la Facilité pour le secteur privé de CAFI pour le développement de projets, y compris les lignes directrices spécifiques pour l'estimation ex ante de la réduction des émissions de gaz à effet de serre des investissements dans les documents de projet et l'outil de calcul de la réduction des émissions de gaz à effet de serre basé sur Excel qui y est associé.
 - d. Etre évalué conformément aux *critères d'évaluation du document de projet du secteur privé et à la procédure d'attribution des fonds basée sur les performances*
3. Demande que l'étude de faisabilité de la KfW :
 - a. Identifier tous les risques potentiels, y compris les problèmes hérités du passé, liés à l'intervention proposée, déterminer les mesures d'atténuation et définir clairement tous les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes concernées.
 - b. Identifier les engagements clairs que PAMOL est prête à prendre en ce qui concerne l'élimination de la déforestation dans sa chaîne d'approvisionnement et l'adoption de plans de gestion sociale et environnementale.
 - c. Évaluer le potentiel d'alignement du programme de soutien aux petits exploitants d'huile de palme durable avec le programme régional de PSE de CAFI et la feuille de route nationale de PSE au Cameroun.
 - d. Identifier comment le projet CFC en cours de développement avec le financement CAFI pourrait être utilisé pour canaliser rapidement le crédit pour le programme de soutien aux petits exploitants d'huile de palme durable.
 - e. Identifier les potentiels de coopération et les modèles de coopération explicites (le cas échéant) avec le fonds &Green et d'autres organisations ou mécanismes de financement pertinents.
 - f. Étudier comment les opérations de PAMOL et le programme de soutien aux petits exploitants d'huile de palme durable sont affectés par le conflit et les mesures qui sont en place, ou qui pourraient être mises en place, pour s'adapter au contexte opérationnel instable.
4. Demande à la KfW d'explorer trois scénarios différents de financement de CAFI dans le cadre de l'étude de faisabilité : 5 millions USD, 10 millions USD et 20 millions USD. Pour chacun de ces scénarios, l'étude doit indiquer le nombre de petits exploitants ciblés et les résultats estimés pour chacun des *critères d'évaluation du document de projet du secteur privé*.
5. Rappelle que les études de faisabilité et la conception des projets et des programmes devraient

mettre fortement l'accent sur (i) l'égalité des sexes et l'inclusion sociale, y compris en termes de données ventilées par sexe, l'impact et la manière dont le projet soutiendra les objectifs de développement, (ii) les droits de l'homme et la non-discrimination, (iii) la prévention et la résolution des conflits, en particulier en ce qui concerne le régime foncier, (iv) le suivi et l'apprentissage, tout en assurant un alignement solide sur le cadre de résultats et les lettres d'intention de CAFI, (v) l'analyse du lien avec la conservation des forêts, (vi) l'analyse des possibilités d'extension et des moyens de les réaliser, (vii) l'analyse des risques, y compris les risques de corruption et de conflits d'intérêts, ainsi que les parties prenantes susceptibles d'être gagnantes ou perdantes à la suite de l'initiative.